

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 18 décembre 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Manon Morin, Laurie Soulard, Ghislain Brunet, Mathieu Bellerive et Patrick Morin.

Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Eric Fournier et l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joelle Rancourt.

Absence motivée : Suzie Domingue.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 heures.

2018-12-291

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. TRÉSORERIE

3.1 Approbation des comptes à payer :

- Liste des comptes au montant de 165 603,85 \$

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

5. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

5.1 Signataire pour la radiation d'une hypothèque légale;

5.2 Avis de motion et dépôt des projets de règlements de taxes 2019;

- a) Les taxes foncières selon régime à taux variés;
- b) Le tarif des ordures, des matières récupérables et de la quote-part MRC pour le CVMR;
- c) Le tarif pour l'utilisation de l'eau;
- d) Le tarif de déneigement;
- e) Le tarif pour l'assainissement des eaux usées;
- f) Le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles;
- g) La taxe spéciale pour le macadam sur le chemin Ceinture du Lac;
- h) La taxe spéciale pour le macadam sur la rue Fortin-les-Berges;
- i) La taxe d'affaires;
- j) Le mode de paiement des taxes et le taux d'intérêt pour l'année 2019;

5.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant la création d'une réserve financière pour le réseau d'aqueduc;

5.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant la création d'une réserve financière pour le réseau d'égout sanitaire;

6. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 Servitude de tolérance – Lots 4 730 448 et 4 730 449;

6.2 Demande de dérogation mineure – Lot 4 730 091;

6.3 Demande de dérogation mineure – Lot 4 049 171 et 4 040 172;

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

8. AFFAIRES NOUVELLES**9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS****10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

3. TRÉSORERIE**2018-12-292****3.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La liste suivante soit acceptée :

- Liste des comptes au montant de 165 603,85 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

5. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**2018-12-293****5.1 SIGNATAIRE POUR LA RADIATION D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Le directeur général, Éric Fournier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic les documents reliés à la radiation de l'hypothèque légale publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Abitibi, le 5 juin 1999, sous le numéro 354030.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÉGLEMENT DE TAXES 2019**2018-12-294****A) LES TAXES FONCIÈRES SELON LE RÉGIME À TAUX VARIÉS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-265 concernant les taux de taxes foncières 2019 selon le régime à taux variés.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Ghislain Brunet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-295

B) LE TARIF DES ORDURES, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET DE LA QUOTE-PART MRC POUR LE CVMR

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Bellerive qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-266 concernant le tarif des ordures, des matières récupérables et de la quote-part MRC pour le CVMR pour l'année 2019.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Mathieu Bellerive.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-296

C) LE TARIF POUR L'UTILISATION DE L'EAU

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-267 concernant le tarif pour l'utilisation de l'eau pour l'année 2019.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Patrick Morin.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-297

D) LE TARIF DE DÉNEIGEMENT

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-268 concernant le tarif de déneigement pour l'année 2019.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Ghislain Brunet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-298

E) LE TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-269 concernant le tarif pour l'assainissement des eaux usées pour l'année 2019.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Patrick Morin.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-299

F) LE TARIF ANNUEL DE LOCATION DE TERRAIN POUR LES MAISONS MOBILES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-270 concernant le tarif pour la location de terrain pour les maisons mobiles pour l'année 2019.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Patrick Morin.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-300

G) LA TAXE SPÉCIALE POUR LE MACADAM SUR LE CHEMIN CEINTURE DU LAC

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Bellerive, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-271 concernant la taxe spéciale pour le macadam sur le chemin Ceinture du Lac, pour l'année 2019.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Mathieu Bellerive.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-301

H) LA TAXE SPÉCIALE POUR LE MACADAM SUR LA RUE FORTIN-LES-BERGES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Bellerive, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-272 concernant la taxe spéciale pour le macadam sur la rue Fortin-les-Berges pour l'année 2019.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Mathieu Bellerive.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-302

I) LA TAXE D'AFFAIRES (VALEUR LOCATIVE)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-273 concernant la taxe d'affaires (valeur locative).

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Ghislain Brunet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-303

J) LE MODE DE PAIEMENT DES TAXES ET LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2019

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-274 concernant le mode de paiement des taxes et le taux d'intérêt pour pour l'année 2019.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Ghislain Brunet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-304

5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Laurie Soulard, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-275 concernant la création d'une réserve financière pour le réseau d'aqueduc.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par la conseillère Laurie Soulard.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-305

5.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Manon Morin, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, du règlement No 18-276 concernant la création d'une réserve financière pour le réseau d'égout sanitaire.

Dépôt du projet de règlement

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par la conseillère Manon Morin.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

6. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2018-12-306

6.1 SERVITUDE DE TOLÉRANCE – LOTS 4 730 448 ET 4 730 449

Attendu que les lots visés appartiennent à la Ville de Macamic et que ces derniers pourraient être vendus;

Attendu que les deux (2) remises sont construites en entier sur les lots de la ville;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic refuse d'accorder une servitude de tolérance à monsieur Steve Poiré pour les deux (2) remises qui sont construites sur les lots 4 730 448 et 4 730 449 appartenant à la Ville de Macamic;

QUE : Les deux (2) remises soient démolies ou déplacées sur le lot du propriétaire conformément aux règlements d'urbanisme de la Ville de Macamic, et ce, avant le 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-307

6.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 730 091**

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, sur le site WEB de la Ville de Macamic, le 27 novembre 2018, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 137, rue Principale, Macamic, portant le numéro de lot 4 730 091;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

Attendu que cette demande est pour régulariser la situation pour une éventuelle vente;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété située au 137, rue Principale, Macamic, lot 4 730 091, soit acceptée, aux conditions suivantes :

- Permettre le maintien tel que construit de la galerie côté est qui fait saillie à 1,81 mètre au lieu de 1,5 mètre tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché (garage) avec une distance entre la maison et le garage à 2,45 mètres au lieu de 2,5 mètres, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-12-308

6.3 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOTS 4 049 171 ET 4 049 172**

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, sur le site WEB de la Ville de Macamic, le 27 novembre 2018, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 693, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, Macamic, portant le numéro de lot 4 049 171 de la Commission scolaire du Lac-Abitibi et du lot 4 049 172 de la Ville de Macamic du cadastre du Québec;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

Attendu que la Ville de Macamic désire assurer la sécurité des élèves utilisant la cour d'école;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété située au 693, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, Macamic, touchant les lots 4 049 171 de la Commission scolaire du Lac-Abitibi et 4 049 172 de la Ville de Macamic, soit acceptée comme suit :

- Permettre l'installation d'une clôture de 1,83 mètre au lieu de 1 mètre dans la marge de recul minimale avant, sur une partie du lot 4 049 172 appartenant à la Ville de Macamic et sur une partie du lot 4 049 171 appartenant à la Commission scolaire du Lac-Abitibi, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic, et ce, afin d'assurer la sécurité des élèves utilisant la cour d'école.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

7. TRAVAUX PUBLICS

2018-12-309

7.1 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 246 653 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La Ville de Macamic informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'a été ajouté.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Rock Morin désire avoir un suivi concernant les travaux qui seront réalisés afin de contrôler les accumulations d'eau saisonnières devant sa résidence. Monsieur Éric Fournier l'informe que le service des travaux publics a entrepris les démarches avec les propriétaires de terrains afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour effectuer des travaux.

2018-12-310

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 30.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Éric Fournier
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse